



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 20 Février 2008

<p>Date de la convocation 13 février 2008</p>	<p>Heure de la séance 18 heures</p>	<p>Lieu de la séance Salle du Parc à la Communauté de Communes du Clermontais</p>
<p>Présents :</p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance M. Jean Noël SATGER, M. Jean Marie FERRIERES, Mme Françoise REVERTE Aspiran M. Alain MATHIEU, Cabrières Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN, Jacques BORE, M. Sylvain MALBEC, M Jean Louis BAUDAILLER, Canet M. Jean Claude LACROIX, M. Jean Luc GABORIT, Ceyras M. Alain CAZORLA, M. Gilbert GARROFE, M. Henri SOBELLA, M. René GALTIER, M. Gérard SAEZ, Clermont l'Hérault Mme Michèle BONNAL, Mme Odile TIERS, Clermont L'Hérault Mme Christiane MIRET, Fontès M. André RUAS, Lieuran Cabrières M.M Daniel VIALA, M. Pierre OLLIER, Mérifons M. François LIEB, M. Jean Louis LACROIX, Nébian M Jacques FUZIER, Mme Noëlle GROS, Octon M. Robert ARNOU, Jean Jacques LEBREAU, Paulhan M.M Jean Luc BIROUSTE, M. Abel AUBERT, M. Claude GIL, Paulhan M. C. BILHAC, M. J. AZAM, M. J. MONTAGNE, Péret Mme Chantal FONT, M. Jean COSTES, Salasc Mme Nicole ALESSANDRI</p>		<p>Procuration :</p> <p>M. Jean Pierre CAUCANAS à M. Alain CAZORLA M. Francis GAIRAUD à M. Alain MATHIEU M. Xavier GARCIA à M Sylvain MALBEC M. Bernard FABREGUETTES à M. Gilbert GARROFE Mme Colette TOUILLIER à M. René GALTIER M. Alain BASCOUL à Mme Odile TIERS MM. Olivier BRUN, à Mme Christiane MIRET M Jean Luc CACERES à M. André RUAS</p>

Objet : Modification de l'affectation du résultat du compte administratif 2006 du budget général.

Monsieur BILHAC rappelle que par délibération en date du 6 juin 2007, le Conseil Communautaire a décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement 2006 du budget général, d'un montant de **906 929.04 €** ainsi qu'il suit :

- en section de fonctionnement au compte R 002 pour un montant de 402 600.90 €.
- en section d'investissement au compte R 1068 pour un montant de 504 328.14 €.

Il ajoute qu'il convient de modifier l'affectation des résultats du Compte Administratif 2006 approuvée par délibération du 6 Juin 2007, afin de prendre en compte la nouvelle décision modificative telle que présentée au conseil dans sa séance du 20 Février 2008, rapportant la délibération du 12 Décembre 2007, suite aux modifications des résultats demandées par Monsieur le Trésorier.

En conséquence, Monsieur BILHAC propose la nouvelle affectation du résultat de l'année 2006 d'un montant de **880 080.25 €** ainsi qu'il suit:

- en section de fonctionnement au compte R 002 pour un montant de 375 752.11 €.
- en section d'investissement au compte R 1068 pour un montant de 504 328.14 €.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M. BILHAC et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE, de modifier l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2006 du budget général, d'un montant de **880 080.25 €** ainsi qu'il suit:

- en section de fonctionnement au compte R 002 pour un montant de 375 752.11 €.
- en section d'investissement au compte R 1068 pour un montant de 504 328.14 €.

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Clermontais, à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la
Communauté de Communes

Bernard SOTO.